APPEL A CANDIDATURES
CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AINES
MANDATURE 2019-2024

Conformément à l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale relative aux conseils consultatifs communaux des aînés du 27 juillet 2017, le Collège communal lance un appel à candidatures pour la mise en place d'un Conseil Communal consultatif des Aînés (CCCA) pour la mandature 2019- 2024 et ce en remplacement de l'actuel Conseil Consultatif des Seniors.

A qui s'adresse cet appel à candidatures ?

Toute personne âgées de 60 ans au moins domiciliées sur le territoire de la Ville de Bruxelles souhaitant participer aux actions de la commune en faveur des aînés.

Tout représentant d'associations, de fédérations d'association ou de groupements qui, par leurs objectifs ou leur constitution sont centrés sur la problématique des aînés et ayant effectivement des activités sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Ces représentants doivent être âgés d'au moins 60 ans et être domiciliés sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

Les candidats ne peuvent exercer aucun mandat politique en cours.

Comment et quand introduire sa candidature ?

Un formulaire de candidature à compléter est disponible sur simple demande auprès du Service seniors de la Ville de Bruxelles ou sur le site web de la Ville de Bruxelles.

Les formulaires sont à rentrer au plus tard pour le 15 décembre 2019.

Contact, demande de formulaires et renseignements complémentaires :

Service Seniors – Espace S Van Artevelde – Rue Van Artevelde 129, 1000 Bruxelles

Barbara Wellens – Directrice Service Seniors

02/274.13.00 – seniors@brucity.be

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL
Département Démographie • Departement Demografie
Cellule Seniors• Cel Senioren
Rue Van Helmont 32, 1000 Bruxelles • Van Helmontstraat 32, 1000 Brussel
T. 02 279 34 95 - seniors@brucity.be - www.bruxelles.be • www.brussel.be

Modalités de constitution et de fonctionnement du CCCA

Objectifs du CCCA

Par application de l'ordonnance du 27 juillet 2017, le CCCA remplacera l'actuel CCS (Conseil Consultatif des Seniors).

Le CCCA émettra, de sa propre initiative ou sur demande des autorités communales, des avis et des suggestions sur les thèmes qui concernent les seniors (sécurité, transports, logement, aide à domicile, etc. …) afin de développer des politiques en adéquation avec les besoins des aînés résidant sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Le collège communal fera part des suites qu'il compte donner à ces recommandations. Lorsque le Conseil communal ou le Collège des Bourgmestre et Echevins s'écartent de l'avis du CCCA, il est tenu de motiver ce choix.

Pour remplir ses missions, le CCCA peut faire appel à des experts ou à des associations lorsqu'il l'estime nécessaire. Le CCCA peut également créer en son sein des Commissions chargées d'étudier des problèmes spécifiques à des groupes particuliers de personnes âgées. Les avis de ces commissions sont transmis au Bureau qui les portera à la connaissance du Conseil Consultatif.

Modalités pratiques

- Par aîné, il est entendu une personne de 60 ans au moins, inscrite au registre de la population de la Ville de Bruxelles et jouissant de ses droits civils et politiques. La fonction de représentants est incompatible avec un mandat politique ;
- Le CCCA sera composé de maximum 15 membres effectifs dont minimum 5 membres à titre individuel et minimum 4 membres issus d'organisations compétentes en matière de politique des aînés ;
- Le CCCA compte deux membres suppléants de chacune des catégories qui remplacent le membre effectif en cas d'empêchement ;
- Le CCCA respectera la proportionnalité de la représentation linguistique du Conseil communal ;
- Les 2/3 de personnes au maximum du CCCA seront du même sexe :
- Une représentation équilibrée des différents quartiers de la Ville de Bruxelles sera prise en compte ;
- La liste des candidats sera soumise au Conseil communal qui nommera l'ensemble des membres effectifs et suppléments par une décision motivée ;
- L'assemblée générale procédera, en son sein, à l'élection d'un bureau composé d'un président, d'un vice-Président et d'un secrétaire au sein duquel deux membres maximum relèvent du même régime linguistique ;
- Le Collège des Bourgmestre et Echevins et le Conseil du CPAS désignent chacun l'un de leurs membres pour assister aux réunions du conseil consultatif, sans voix délibérative.

Organisation et Fonctionnement

- Le conseil consultatif adopte un règlement d'ordre intérieur et le soumet à l'approbation du conseil communal ;
- Le conseil consultatif peut faire appel à des experts ou à des associations ou constituer des commissions thématiques lorsqu'il l'estime nécessaire
- Le conseil consultatif se réunit au minimum quatre fois par an
- Le conseil consultatif rend, chaque année, un rapport de ses travaux au conseil communal ;
- Les séances sont publiques.

Dispositions transitoires

- Le CCS a conservé sa désignation jusqu'au 24/06/2019 (cf. Article 9 des statuts actuels limitant à 4 ans la durée des mandats des membres du Bureau)

FICHE I : FORMULAIRE DE CANDIDATURE POUR LA CONSTITUTION DU CCCA DE LA VILLE DE BRUXELLES
(Mandature 2019-2024) – Pour les Association/Fédérations

Dénomination de la structure :
……

Type :
……

Siège Social :
……

Couverture territorial :
……

Motif de la candidature :

……

……

……

……

……

……

……

……

Propose comme représentant(e)s de sa structure au sein du CCCA de la Ville de Bruxelles

Candidat(e) effectif(ve)

Nom, Prénom

……
……

Sexe :
……
……

Date de naissance :
……
……

Domicile :
……
……

Profession :
……
……

Candidat(e) suppléant(e)

Nom, Prénom :
……

Sexe :
……

Date de naissance :
……

Domicile :
……

Profession :
……

J'ai bien pris connaissance des modalités de constitution et de fonctionnement du CCA de Bruxelles Ville et confirme que je/ les candidats proposés répond(ent) bien aux critères définis.

Pour être valable, la candidature doit être accompagnée des décharges RGPD datées et signées par les candidats (voir document en annexe)

Fait à ……le…….

Signature :

FICHE II : FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Mandature 2019-2024

Pour les Candidat(e) Individuel(le)

Nom, Prénom :
……

Sexe :
……

Date de naissance :
……

Domicile :
……

Profession :
……

Motif de la candidature

……

……

……

……

……

……

J'ai bien pris connaissance des modalités de constitution et de fonctionnement du CCA de Bruxelles Ville et confirme que je/ les candidats proposés répond(ent) bien aux critères définis.

Pour être valable, la candidature doit être accompagnée des décharges RGPD datées et signées par les candidats (voir document en annexe)

Fait à ……le…….

Signature :